Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial du Pays d'Auray

CCTP

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Comptable assignataire de paiements : Monsieur le Trésorier Principal d'Auray.

Ordonnateur : Monsieur le Président du PETR du Pays d'Auray

Date limite de remise des offres :

Jeudi 9 mai 2019 à 12 heures

MISE EN ŒUVRE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

I. PRESENTATION ET OBJECTIFS :

Ce marché se déroule dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial du Pays d'Auray. Le Pays d'Auray a souhaité engager un travail en faveur du « *Bien manger en Pays d'Auray* », en s'appuyant sur une vraie diversité de productions, alliant à la fois des produits de la Terre et de la Mer.

Accompagner les transitions des filières primaires est l'objectif vertueux du projet dans sa globalité.

La transversalité des actions a été choisie comme fil rouge du Projet Alimentaire Territorial (PAT) : éducation à l'alimentation de la jeunesse, accompagnement de la restauration collective à l'introduction de produits locaux et la lutte contre le gaspillage alimentaire, préservation du foncier agricole, promotion des produits, facilitation des échanges commerciaux entre producteurs et transformateurs/distributeurs du territoire, valorisation des métiers. La filière alimentaire est traitée dans son ensemble sans opposer les modèles de production, ni de commercialisation.

L'objectif global est de permettre de se donner les moyens de structurer la filière alimentaire locale en répondant à tous les types de demandes. Les partenaires se sont donné trois axes prioritaires, validés en Comité de Pilotage :

1. Développer et valoriser les ressources primaires du territoire
2. Accompagner la mise en marché des filières primaires et faciliter les débouchés locaux
3. Faire de l'alimentation la colonne vertébrale d'un projet de développement territorial.

Pour ce travail, le Pays d'Auray réalisera certaines de ces actions grâce à ses propres ressources internes. Pour d'autres, il souhaite faire appel à des prestataires pour assurer les missions sur les thématiques suivantes :

- **Développer l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux**
    1. Structurer les commandes communales pour développer l'approvisionnement local dans la restauration collective
    2. Proposer un accompagnement et un appui personnalisé aux communes pour introduire des produits locaux dans les menus des cantines
- **Promouvoir une alimentation locale et de saison auprès des jeunes**
    3. Sensibiliser à l'équilibre alimentaire et à la diététique
    4. Sensibiliser à la conduite d'un projet d'éducation au goût

II. CONTEXTE ET ENJEUX

a- Contexte

Le Pays d'Auray, 91 437 habitants, fédère deux communautés de communes, regroupant 28 communes :

- Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique (24 communes)
- Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer (4 communes)

Les élus et le Comité de pilotage soutiennent une alimentation locale qui vitaliserait l'économie locale.

Les deux premières années, le Pays d'Auray et ses partenaires ont acté la mise en place d'un programme multi partenarial concerté et ambitieux : réalisation d'un guide des producteurs locaux du territoire, d'ateliers participatifs de sensibilisation à la préservation du foncier agricole, à l'approvisionnement local en restauration collective, de formations à destination des cuisiniers, d'actions de sensibilisation des jeunes à une alimentation de qualité et à la lutte contre le gaspillage alimentaire …

Le succès de ces actions a conforté les élus dans le choix de poursuivre ce programme, avec encore d'avantage d'ambition, afin de promouvoir et développer une alimentation de qualité.

A ce titre, le Pays d'Auray s'est donné pour mission de porter un Projet Alimentaire Territorial (PAT) reposant sur 3 axes stratégiques, 7 orientations et 18 actions et de mobiliser les partenaires pour assurer des prestations.

b- Enjeux

Les deux premières années ont permis d'identifier un vrai besoin du territoire. Grâce aux différentes actions organisées, des évolutions de pratiques ont été initiées à tous les niveaux (agricole, approvisionnement, alimentation, gaspillage…), des changements de mentalité et de comportements (agriculteurs, pécheurs, cuisiniers, gestionnaires, élus, enfants et citoyens) se sont opérés et des partenariats indispensables à la mise en œuvre du PAT ont été confortés.

Faire de l'alimentation un projet de développement territorial telle est l'ambition recherchée par le Projet Alimentaire Territorial du Pays d'Auray. L'enjeu global du projet est de construire une stratégie alimentaire pour accompagner les transitions en élaborant un plan d'actions touchant d'une part des enjeux de valorisation, de développement et de structuration des filières primaires, et d'autre part ceux de sensibilisation des jeunes à une alimentation plus saine, équilibrée.

III. OBJET ET MODALITES DU MARCHE

a- Dossier de candidature et critères de sélection

Date limite de réception des candidatures et des offres : le 9 mai 2019 à 12 heures

Le présent document fixe les clauses du marché dont l'objet vise à accompagner la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial du Pays d'Auray.

Contenu attendu dans les réponses proposées par les candidats :

- *La méthodologie proposée pour mener l'action*
- *Les livrables (descriptif des comptes rendus, documents diffusés, fiches méthodologiques …)*
- *Les moyens humains affectés à l'action*
- *Un calendrier mentionnant les délais de réalisation*

Les candidats sont libres de répondre à un ou plusieurs lots décrits au point IV.

Le calendrier envisagé pour la tenue de ces actions se déroulera de juin à décembre 2019.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le Pays d'Auray, avec le soutien financier de la Région Bretagne et du programme européen LEADER. Un comité composé d'élus et de techniciens du Pays sera chargé de sélectionner les propositions retenues au regard des possibilités financières de la structure.

Critères de sélection : note totale sur 100 points

Pertinence et qualité de la méthodologie prévue pour la réalisation de l'action		**40**
	Qualité de la méthodologie et accompagnement proposés (techniques d'animation …) Qualité des livrables (descriptif des CR proposés, documents diffusés …)	30 10
Pertinence et qualité des moyens humains spécifiquement affectés à la réalisation de l'action		**30**
	Composition de l'équipe dédiée à la prestation (CV, expériences des intervenants) Rôle de chaque intervenant et/ou spécialiste au titre de la mission Références spécifiques des intervenants	10 10 10
Coût de la prestation		**30**
	Application de la formule suivante : N = (30 x OMD) / OC N : note attribuée au candidat – OMD : montant de l'offre la moins disante – OC : offre du candidat	30

b- Modalités de financements

Les prestataires seront informés par écrit. La signature du devis vaudra engagement.
L'opération donnera lieu à une facturation par action.
Le paiement des prestations sera effectué sur justificatifs des actions réalisées.

IV. DESCRIPTION DES PROJETS DEMANDES :

Lot 1 : Structurer les commandes communales pour développer l'approvisionnement local dans la restauration collective

Contexte : La restauration collective représente chaque jour un nombre de repas important sur le territoire. Pourtant, malgré une belle mobilisation des municipalités grâce aux différentes actions menées par le Pays d'Auray, l'adéquation entre l'offre proposée par les producteurs et la demande des restaurants collectifs n'est pas évidente car un certain nombre de contraintes complexifient la mise en relation (planification, logistique …).

L'enjeu est de mieux organiser, développer et planifier les achats locaux.

Demande : Organiser un temps de rencontre avec les communes sur l'opportunité de mutualiser leurs achats

LES OBJECTIFS DE CETTE ACTION :

- Faire le bilan des avancées quelques mois après les rencontres organisées à l'automne 2018 entre producteurs et restaurants scolaires : *des partenariats ont-ils été conclus ? qu'est-ce qui a bien fonctionné ? quelles ont été les difficultés rencontrées ? comment y remédier ?*

- Valoriser l'opportunité de mutualiser les commandes par le biais d'un ou deux témoignages d'initiatives similaires

- Questionner l'intérêt des communes à mutualiser leurs achats

L'action sera dupliquée sur le territoire d'AQTA et de Belle-Ile-en-mer.

Tranche optionnelle : Accompagner le démarrage du groupement d'achats

Dans l'affirmative d'un réel intérêt des communes d'aller vers un groupement collectif et la possibilité de constituer un groupe « pilote », il s'agit de :

Demande : proposer une prestation complémentaire à l'action 1

LES OBJECTIFS DE CETTE ACTION :

- Monter un groupe de travail avec les communes qui sont intéressées par ce projet
- Apporter des réponses sur les aspects juridiques, opérationnels (type de produits, volumes …), conditions de mise en œuvre …

NB : Parallèlement, il sera nécessaire d'accompagner le développement de l'offre par la sensibilisation des producteurs à ce débouché. Il s'agit de motiver et accompagner les producteurs à investir ce marché par la formation pour répondre aux marchés publics, aux contraintes sanitaires, vers une planification collective de la production …

Contrainte de calendrier : entre juin et décembre (septembre-octobre serait préférable)

Lot 2 : Proposer un accompagnement personnalisé aux communes pour faciliter l'introduction de produits locaux dans les menus de leur cantine

Contexte : Depuis le début du programme « *Bien manger en Pays d'Auray* », 4 communes ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé pour franchir le cap de l'introduction de produits locaux dans les menus des cantines (gestion directe ou gestion concédée). Cela reste encore une priorité.

Demande : proposer un accompagnement personnalisé aux communes du territoire : définir les besoins et des objectifs recherchés et apporter une réponse appropriée

LES OBJECTIFS DE CETTE ACTION :

- Accompagner 3 communes du territoire sur l'année 2019 : définition des besoins et des objectifs recherchés, proposer un projet d'accompagnement adapté :
- Aide à la rédaction du cahier des charges, étude de l'impact économique de l'introduction de produits locaux, recensement et mise en relation avec les producteurs locaux …

NB : le recensement des communes intéressées par ce dispositif sera fait par le Pays d'Auray.

Contrainte de calendrier : accompagnements entre juin et décembre

---

Lot 3 : Animer une conférence sur l'équilibre alimentaire et à la diététique à destination des commissions menus (élus et aux associations de parents d'élèves)

Contexte : Les « commissions menus » organisées au sein des communes témoignent parfois d'un manque de connaissance sur la diététique, la nutrition, la bonne composition des repas, voire de divergences de points de vue. Un besoin de clarification sur les bonnes habitudes en matière d'équilibre alimentaire semble nécessaire.

Demande : Proposer une initiation à la diététique adaptée à un public d'élus (conseillers municipaux) et de parents, d'associations de parents d'élèves décideurs dans les commissions menus dans le cadre d'une conférence.

L'action sera dupliquée sur trois secteurs du territoire : nord et sud d'AQTA et Belle-Ile

LES OBJECTIFS DE CETTE ACTION :

- *Donner une info sur l'équilibre alimentaire : les grands principes, la composition d'un menu équilibré, les différentes familles d'aliments, leurs apports …*
- *Importance de la teneur en produits locaux dans les menus servis aux enfants*

NB : l'organisation de ces trois conférences sera pilotée par le Pays d'Auray (invitations, relance, organisation matérielle …).

Contrainte de calendrier : septembre-octobre

Lot 4 : Sensibiliser à la conduite d'un projet d'éducation au goût (atelier pédagogique d'éducation nutritionnelle)

Contexte : Des ateliers de sensibilisation des agents présents le temps des repas ont été organisés au printemps et à l'automne derniers dans le cadre du programme « *Bien Manger en Pays d'Auray* » : une formation sur l'équilibre des repas pour les cuisiniers de la restauration scolaire et trois sessions d'ateliers pour les agents présents le temps des repas sur les aliments de qualité et le gaspillage alimentaire.

L'enjeu global du projet est de continuer à inciter les jeunes à prendre de bonnes habitudes alimentaires dans le cadre scolaire et périscolaire, d'amener un maximum à bénéficier d'une alimentation durable, de qualité et de saison, d'en faire des ambassadeurs du « Bien manger » sur le territoire.

Demande : proposer des ateliers/formations de sensibilisation des agents et animateurs présents le temps des repas sur l'alimentation/nutrition, l'équilibre des repas, la diversité des modèles alimentaires, faciliter le partage d'expériences entre communes et la conduite de projets d'éducation au goût auprès des enfants

L'action sera dupliquée sur trois secteurs du territoire : nord et sud d'AQTA et Belle-Ile

LES OBJECTIFS DE CETTE ACTION :

Continuer la sensibilisation des agents/animateurs de cantine sur thème de l'éducation à l'alimentation :

- *Donner une info sur l'équilibre alimentaire : les grands principes, la composition d'un menu équilibré, les différentes familles d'aliments, leurs apports …*
- *Apprendre à concevoir et conduire un projet d'éducation au goût pendant la pause méridienne*
- *Présenter les initiatives des communes « pilotes » sur la question (du type « un potager à l'école », « lait et fruits à l'école » etc…)*

NB : l'organisation de ces trois réunions sera pilotée par le Pays d'Auray (invitations, relance, organisation matérielle …). Les témoignages d'expériences pourront se faire en partenariat avec les communes et le Pays d'Auray.

Contrainte de calendrier : entre septembre et décembre

V. MODALITES DE DEPOT DES OFFRES

Conditions de remise des offres ou candidatures :

Possibilité de remettre une offre par mail à l'adresse suivante : accueil@pays-auray.fr

La remise des offres sous forme papier s'effectuera soit par envoi postal à l'adresse « M. le Président - PETR Pays d'Auray – 40 rue du Danemark – BP 20335 – 56403 Auray cedex » (en recommandé avec A.R ou par tout moyen permettant de donner date et heure certaines de réception et de garantir la confidentialité des documents), soit par remise directe contre récépissé de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf jours fériés) à l'adresse indiquée ci-dessous avant la date et l'heure limites de réception des offres: M. le Président, PETR Pays d'Auray, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique, espace tertiaire Porte Océane, 40 Rue du Danemark à Auray.

Le contenu des pièces relatives à l'offre dont la production est exigée est précisé à l'article III a.

L'enveloppe, contenant les pièces mentionnées ci-dessus, devra porter la mention :

MISE EN ŒUVRE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU PAYS D'AURAY

Ces prestations, dans le cadre d'un marché public, seront financées dans le cadre du contrat de partenariat 2015-2020 signé entre le Pays d'Auray, la Région Bretagne et l'Union Européenne.

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA
L'Europe s'engage en Bretagne
Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales